

ses infirmités et les soins assidus que réclamait son commerce, offrant une somme de 1,200 livres pour être dispensé du rectorat, cette offre ne fut-elle acceptée que lorsqu'on eût acquis la certitude que sa réclamation était bien fondée.

Pour se mettre en quelque sorte au niveau de MM. du Consulat qui, tous les deux ans, faisaient frapper en argent des jetons de présence qu'ils se partageaient, MM. les drapiers voulurent que leurs maîtres gardes eussent la même prérogative. Nous possédons celui de 1755, le seul du reste que nous connaissions de la communauté des drapiers de Lyon.

Une face de ce jeton porte les armes de la ville dans un cartouche de l'époque, accosté du Rhône et de la Saône avec un lion au repos au-dessous. Légende : *Commerce de draperie de la ville de Lyon*. Exergue : 1755.

L'autre face représente le vaisseau des Argonautes abordant en Colchide pour y faire la conquête de la Toison d'or. Cette toison est suspendue à un arbre au pied duquel est un dragon qui la garde. Légende : *Ditat, vestit et ornat*. Exergue : 1755.

Ce jeton en argent a la tranche cannelée.

En 1764, les distinctions et les prérogatives que MM. les drapiers s'étaient successivement arrogées, surtout au bureau de l'Hôtel-Dieu, furent considérées par eux comme un droit acquis, et ils en usèrent largement. MM. les Administrateurs firent enfin la remarque qu'ils ne pouvaient tolérer plus longtemps cet empiètement sur leur autorité, et ils décidèrent que dorénavant toutes les charges de l'Hôtel-Dieu seraient données à la majorité des voix et que chaque recteur, indistinctement, remplirait ses fonctions pendant le même temps en faisant les mêmes avances. Cette détermination ne plut sans doute